

Étaient présents :

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 29 - Aide au fonctionnement aux radios locales associatives

Délibération n° 007582

Aide au fonctionnement aux radios locales associatives

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	06/06/2024	Favorable unanime

Résumé :

Chaque année, la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement aux radios locales bisontines ayant un statut associatif, une fréquence hertzienne attribuée par l'Arcom et présentant un projet susceptible d'être accompagné par la Ville de Besançon.

Les propositions qui suivent concernent les radios qui répondent à ces critères et qui ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction de la Communication pour l'année 2024 :

	Subvention obtenue en 2023	Propositions 2024
Radio Bip	4 420 €	5 420 €
RCF Besançon	4 420 €	5 420 €
Radio Sud	4 420 €	5 420 €
Radio Campus	4 420 €	5 420 €
Radio Shalom	4 420 €	5 420 €

I - Radio Bip (96.9 FM)

Radio Bisontine Indépendante et Populaire (Radio Bip) est une radio associative à vocation locale et régionale créée en 1977. Sa ligne éditoriale est centrée sur les droits humains, elle donne la parole, de manière équilibrée, à la population bisontine, ses élus, institutions et associations. La radio compte 2 salariés, 46 bénévoles et 46 adhérents. C'est un média engagé dans la promotion de la diversité culturelle et la cohésion sociale ; elle met en avant les talents locaux, les débats citoyens et les initiatives locales. Son objectif principal est de créer et de maintenir un espace de communication et d'expression pour les habitants de la région et pour les acteurs locaux (associations, artistes et citoyens engagés). Dans cette optique, elle soutient et encourage la création de contenus radiophoniques de qualité, réalisés par des bénévoles passionnés et formés aux techniques de production et de diffusion. La grille des programmes est ainsi riche et variée, allant de la musique aux débats politiques, en passant par les reportages sur les initiatives locales. C'est aussi du journalisme de terrain avec la couverture des mouvements sociaux et une ouverture sur l'information européenne grâce à leur journaliste grand reporter. Grâce à son canal vidéo Média 25, elle a mis en place des partenariats de transmission en direct de manifestations culturelles, éducatives et institutionnelles ; plusieurs transmissions ont été effectuées sur leurs réseaux sociaux ainsi que ceux de leurs partenaires (fête de la musique...). Elle mène des actions en faveur de l'environnement, du développement local, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. 80 % des programmes diffusés ont été produits dans leur studio d'enregistrement. La part consacrée à l'information et son traitement est entièrement réalisée par leurs journalistes. En 2024, elle souhaite renforcer son rôle de média innovant et engagé, contribuant activement au développement culturel, éducatif et social de notre région. Elle a prévu de développer une série de podcasts éducatifs, de déployer un programme d'initiation au journalisme pour les jeunes, de renforcer sa collaboration avec des artistes locaux, de lancer une campagne de sensibilisation environnementale et elle prépare un festival associatif.

II - RCF Besançon (88.6 FM)

Radio Chrétienne en France est une radio associative généraliste tout public d'inspiration chrétienne créée en 1991. Elle compte 6 salariés, 60 bénévoles et 18 adhérents. Elle donne priorité à l'info locale et couvre les événements qui se déroulent à Besançon qu'ils soient politiques, sociaux ou culturels. Avec 7 fréquences, les émissions sont différentes sur le secteur de Besançon, Pontarlier, Vesoul, Maïche, Belfort, Montbéliard et Morteau. Depuis sa création, elle poursuit son projet d'être une radio de proximité, généraliste et grand public qui donne la parole au plus grand nombre, dans le souci de la diversité et le respect de l'autre. Elle accomplit une mission sociale de proximité et s'attache en particulier à promouvoir le respect des droits de l'homme et la solidarité entre les personnes et les peuples, à favoriser les échanges interculturels et interreligieux, à sensibiliser le public dans les domaines culturel, social, familial, humanitaire et tout ce qui favorise la communication de proximité et le développement local. Elle développe des actions éducatives et culturelles en proposant plusieurs émissions régulières et ouvre son antenne aux structures locales qui animent eux-mêmes des émissions régulières. Elle ouvre également son antenne à des associations de lutte contre les discriminations et en faveur de l'environnement ainsi que du développement local. Elle coproduit des émissions avec RCF Bourgogne et RCF Jura. Elle produit 4h13 d'émissions locales du lundi au vendredi, 4h51 le samedi et 4h09 le dimanche. En 2024, elle souhaite développer des émissions de DAB+ (la radio a été sélectionnée par l'Arcom pour faire partie des 13 radios qui émettent en DAB+ sur l'allotissement "Besançon étendu" ; diffusion effective depuis juin 2023). Ce nouveau mode de diffusion sera en parallèle avec la FM. Elle souhaite également diffuser de la vidéo via son studio de Besançon (à partir du printemps, celui-ci sera équipé de 3 caméras pour relayer les principales émissions sur les réseaux sociaux).

III - Radio Sud (101.8 FM)

Radio Sud est une radio de proximité qui édite et diffuse des programmes à vocation sociale et culturelle. Créée en 1983, elle compte 4 CDD, 25 bénévoles, 40 adhérents et 3 emplois aidés. Elle assure une programmation 7 jours/7 en proposant des contenus variés. Elle propose quotidiennement plusieurs émissions sur des thématiques portant sur la littérature, la vie locale, notamment au niveau des quartiers difficiles, la lutte contre toutes les formes de discrimination et sur l'écologie. Depuis l'année 2022, dans le cadre du contrat de ville, la radio a mis en œuvre un studio mobile pour animer des manifestations culturelles depuis les quartiers prioritaires et assurer la retransmission sur leurs ondes. Elle diffuse plus de 2 000 communiqués et environ 600 intervenants (acteurs locaux de la vie sociale, culturelle, politique, scientifique, associatif...) viennent dans leur studio pour des interviews et relayer leurs actions locales sur leurs ondes. Elle accueille régulièrement des jeunes et des adultes dans leur structure pour des actions culturelles et éducatives portant sur des thématiques d'éducation aux médias, de citoyenneté, de civisme et d'ouverture sur l'extérieur. Elle a produit 94 % des programmes diffusés. En 2024, elle souhaite poursuivre son activité STUDIO MOBIL destiné à couvrir en direct les événements et manifestations dans les quartiers de la zone géographique du contrat de ville de Besançon, elle va réaliser une convention avec la cellule de lutte contre les discriminations, l'homophobie et la violence faite aux femmes afin de devenir partenaire des opérations de sensibilisation mise en œuvre par le réseau d'acteurs locaux, notamment le Réseau Léo Lagrange, le CIDF et Solidarité Femme. Avec l'association France Nature Environnement, elle va mettre en place des émissions hebdomadaires destinées à sensibiliser les auditeurs sur la transition écologique, le réchauffement climatique, les économies d'énergie et les comportements éco citoyens.

IV - Radio Campus (102.4 FM)

Radio Campus est une radio généraliste de proximité visant à informer, animer le campus universitaire et favoriser l'expression locale, associative, institutionnelle et individuelle. Créée en 1997, elle compte 3 salariés, 1 CDD, 2 emplois intermittents, 69 bénévoles et 69 adhérents. Les programmes, intégrant plus de 60 bénévoles, mêlant musiques actuelles et rédactionnels, sont diffusés 24h/24, 7j/7 (8 760 h de programmes et plus de 400 intervenants extérieurs par an). Elle a pour objectifs de donner aux étudiants la liberté et la possibilité de s'exprimer, d'apporter leur analyse, leur réflexion sur une thématique ou sur leur parcours ; de partager leurs connaissances ou leur culture musicale ; d'acquérir de l'aisance à l'oral, de prendre confiance en eux, de maîtriser les outils techniques d'une

émission radio et de s'intégrer dans une démarche associative et participer à un projet commun. Leur studio mobile leur permet d'agir en tant que média de proximité permettant ainsi au plus grand nombre de s'exprimer et de valoriser leurs engagements ou leurs actions associatives et/ou culturelles, de rendre la radio visible au grand public dans des événements d'envergure de type festival (Détonation, Rencontres et Racines, Fimu...) et d'initier une pratique radio à l'extérieur et en public pour les bénévoles. Leur site internet "campusbesancon.fr" propose de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités (podcasts, système intuitif, vidéos courtes, affichage des titres...) permettant de diffuser une offre inédite en complémentarité avec celles en FM et DAB. En 2024, elle souhaite imaginer et diffuser un nouveau programme radiophonique par et pour les étudiants par voies hertziennes et numériques (la grille proposera à nouveau une grande diversité d'émissions musicales et thématiques. Les musiques actuelles seront toutes représentées et les émissions thématiques seront fidèles aux valeurs du projet associatif de la radio (lutte contre les discriminations, environnement, développement local, éducation...)). Elle veut également soutenir la création étudiante dans le podcast et le format court et développer les plateaux en direct et en public hors les murs (radio et événementiel).

V - Radio Shalom (99.5 FM)

Radio Shalom Besançon est une radio locale qui structure ses actions autour de 3 axes majeurs : se faire l'écho de l'actualité bisontine et de son agglomération en travaillant avec tous les acteurs, qu'ils soient culturels, économiques, sociaux, politiques ou associatifs, participer au dynamisme local en collaborant avec les autres radios associatives de Besançon et de Franche-Comté, assurant la présidence de la fédération des radios associatives de Franche-Comté et transmettre le patrimoine du judaïsme dans un esprit de tolérance grâce à une programmation mettant l'accent sur la culture, l'histoire et la musique juive. Créée en 2008, elle compte 12 bénévoles et 3 emplois aidés. La station émet 24h/24h et 7j/7 avec 6 h de direct par jour pour informer sur les actualités locales et régionales. Elle mène des actions de formation professionnelle et à travers ses émissions journalières, elle réalise également, des actions éducatives et culturelles, des actions en faveur de l'environnement, du développement local, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. En 2024, elle prévoit tout un ensemble d'émissions à destination des auditeurs bisontins et du Grand Besançon : agenda culturel, rendez-vous associatifs, suivi des différents festivals et colloques, promotion des spectacles, diffusion de conférences sur les thématiques du racisme et des discriminations en partenariat avec la LICRA, le MRAP et l'Amitié judéo-musulmane, émissions communes avec Radio Sud et RCF. Elle maintiendra ses relations de partenariat avec le Festival de musique, l'orchestre Victor Hugo, le FRAC et le CDN par la diffusion de reportages sur le contenu des expositions et des différents concerts. Elle continuera à développer ses relations avec le Téléthon, la Rodia et les différents festivals régionaux. Elle envisage de mettre en place des conférences et des concerts en association avec l'AJMF et le Relais méditerranéen.

En cas d'accord, la dépense totale de 27 100 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.022.65748.0022103.00300.

M. Nathan SOURISSEAU (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 420 € à chacune des cinq radios locales bisontines mentionnées dans le présent rapport au titre de l'année 2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

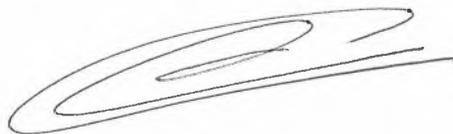
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT